

**TABLEAU IX**

---

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

---

---

**TABEL IX**

---

MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'INDUST., DU TRAV. ET DU RAVIT.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	a) Traitement du Ministre. . . . .	21 000 »
	b) Frais de représentation . . . . .	9,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	1,500 000 »
3	Indemnités des conseillers de gouvernement . . . . .	42,000 »
4	Matériel : fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses. . . . .	150 000 »
5	Bibliothèque du Département. — Statistiques et publications . . . . .	65,000 »
6	Revue du travail. — Documentation . . . . .	145,000 »
7	Frais de route et de séjour . . . . .	35,000 »
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	7 000 »
9	Secours à accorder à défaut de pension. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles. — Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minimale . . . . .	25,000 »
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>INDUSTRIE.</b>		
10	Encouragements pour des ouvrages utiles. — Achat et reliure de livres et de documents. — Frais d'impression et de publication — Décorations industrielles. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commissions, congrès, études. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement : subsides et dépenses diverses . . . . .	212 000 »

TABEL IX — MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOOR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<p style="text-align: center;"><b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EERSTE HOOFDSTUK.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>HOOFDBESTUUR.</b></p> <p>a) Jaarwedde van den Minister . . . . .</p> <p>b) Kosten van vertoon . . . . .</p> <p>Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden . . . . .</p> <p>Vergoedingen voor Regeeringsraden . . . . .</p> <p>Materieel : kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven. . . . .</p> <p>Bibliotheek van het Departement. — Statistiek en Uitgave . . . . .</p> <p>Arbeidstijdschrift. — Documentatie . . . . .</p> <p>Reis- en verblijfkosten . . . . .</p> <p style="text-align: center;"><b>HOOFDSTUK II.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PENSIOENEN EN HULPGELDEN</b></p> <p>Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>) . . . . .</p> <p>Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt. — Hulpelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis. — Hulpelden in uitzonderlijke omstandigheden te verleenen aangewezen agenten of aan de weduwen en weezen derzelfde, welke slechts een gering pensioen genieten. . . . .</p> <p style="text-align: center;"><b>HOOFDSTUK III.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>NIJVERHEID.</b></p> <p>Aanmoedigingen voor nuttige werken. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken. — Kosten wegens het drukken en het uitgeven. — Nijverheidseereteekens. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Commissiën, congressen, studiën. — Tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading : toelagen en verschillende uitgaven. . . . .</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p>
1,967,000 »		
32,000 »		

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
41	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels . . . . .	99,000 »
42	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie . . . . .	42,500 »
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.</b>		
13	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État. — Bourses d'étude et de voyage. — Dépenses diverses . . . . .	170,000 »
14	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager : subsides, matériel, frais d'examen. — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études, bourses de voyage. — Impressions, publications. — Achat et reliure de livres et documents . . . . .	6,050,000 »
15	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1920 serait dépassée . . . . .	10,000 »
16	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route . . . . .	200,000 »
17	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses . . . . .	4,000 »
18	Conseil supérieur de l'enseignement technique . . . . .	40,000 »
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>MÉTIBRS ET NÉGOCS.</b>		
19	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; dépenses diverses. — Décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes . . . . .	16,000 »
20	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans; — Examens de capacité. — Musées, expositions, bibliothèques et concours professionnels. — Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans . . . . .	75,000 »
21	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans . . . . .	40,000 »
22	Conseil supérieur des métiers et négoes . . . . .	40,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOOR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
323,500 »	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom: brevetten, handels- en fabrieksmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen.	11
	Hoogere handels- en nijverheidsraad . . . . .	12
6,441,000 »	<b>HOOFDSTUK IV.</b>  <b>NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.</b>	
	Hooger Handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat. — Studietoelagen en reisbeurzen. — Verschillende uitgaven.	13
	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs: toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Commissiën, congressen, studiën, reisbeurzen. — Drukwerken, uitgave. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken.	14
	Leerschool voor vermindkten te Charleroi. — Toelage mits de school geene mededingster zij voor den plaatselijken handel en voor 't geval dat de uitgave, bij de provinciale begrooting voor 1920 voorzien, wordt overschreden.	15
	Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten.	16
	Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs — Materieel en verschillende uitgaven.	17
	Hoogere Raad voor het vakonderwijs . . . . .	18
	141,000 »	<b>HOOFDSTUK V.</b>  <b>AMBACHTEN EN NERINGEN.</b>
Statistiek; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; drukwerken; uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verschillende uitgaven. — Bijzondere eere-teekens — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden		19
Volnakkingsleergangen voor kleine bazen en ambachtslieden. — Bekwaamheid examens — Beroepsmuseums, -tentoonstellingen -bibliotheken en -wedstrijden. — Aanmoedigingen voor de huishoudkundige en beroepsverenigingen en voor de praktijk van het leerlingchap bij de kleinhandelaars, de kleinnijveraars en de ambachtslieden.		20
Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der kleinnijveraars en der ambachtslieden.		21
Hoogere Raad van ambachten en neringen . . . . .		22

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.  — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
POIDS ET MESURES.		
23	Traitements et indemnités du personnel — Frais de bureau et de tournée. — Frais d'inspection et d'intérim . . . . .	330,000 »
24	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commission consultative et Bureau international des poids et mesures. — Commission consultative d'électricité. . . . .	48,000 »
<b>CHAPITRE VII.</b>		
TRAVAIL.		
25	Impressions; publications; dépenses diverses. — Subsidés à l'Office international du Travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail . . . . .	33,000 »
26	Conseils de prud'hommes. — Traitements et indemnités. — Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances. — Papier électoral. — Dépenses diverses . . . . .	179,500 »
27	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises. . . . .	825,000 »
28	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses . . . . .	60,000 »
29	Service médical du travail; personnel; indemnités de frais de bureau, frais de route et de séjour; missions et frais de déplacements à l'étranger; enquêtes et expertises . . .	248,700 »
30	Service médical du travail : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses . . . . .	20,000 »
31	Conseil supérieur du Travail. . . . .	20,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOOR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
<b>HOOFDSTUK VI.</b>		
<b>MATEN EN GEWICHTEN.</b>		
348,000 »	Jaarwelden en vergoedingen van het personeel. — Bureel- en reiskosten. — Kosten van opzicht en tijdelijke vervanging.	23
	Materieel. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Raadgevende Commissie en Internationaal Bureel der maten en gewichten. — Raadgevende Commissie van electriciteit.	24
<b>HOOFDSTUK VII.</b>		
<b>ARBEID.</b>		
	Drukwerken; uitgave; verschillende uitgaven. — Toelagen aan het Internationaal Arbeidsambt en aan het Belgisch Comité der Internationale Vereeniging tot wettelijke bescherming der arbeiders en aan andere instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Arbeidsambt.	25
	Werkrechtscraden. — Jaarwelden en vergoedingen. — Herziening der kiezerslijsten. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissementscommissariaten; gedingkosten. — Kiespapier. — Verschillende uitgaven.	26
	Opricht van den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen: personeel; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfskosten; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en bezichtigingen.	27
1,422,200 »	Opricht van den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen: materieel; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven.	28
	Geneeskundige dienst van den arbeid: personeel, vergoedingen voor bureelkosten, reisen en verblijfskosten; zendingen en reiskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en keuringen.	29
	Geneeskundige dienst van den arbeid: materieel; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; onderscheidene uitgaven	30
	Hoogere Arbeidsraad	31

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.  Bedrag der kredieten per artikel.
32	Encouragements aux associations économiques et professionnelles d'ouvriers ou employés. — Frais résultant de la collation des décorations pour administrateurs d'unions professionnelles . . . . .	36,000 »
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.</b>		
33	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses. — Subsidés aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'Assurance et de la Prévoyance sociales . . . . .	10,000 »
34	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés . . . . .	65,000 »
35	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance. — Subsidés. — Commission permanente des sociétés mutualistes. — Décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles; mesures de propagande. — Dépenses diverses . . . . .	500,000 »
36	Subsidés aux Caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. En égard à la situation causée par la guerre, la condition d'admissibilité aux primes prévues au § 4 de l'article 3 de la loi du 5 mai 1912, ne sera pas exigée pour les opérations des années 1914 à 1918. Les caisses mutualistes d'invalidité qui, pendant la même période, n'ont assuré à leurs membres malades ou invalides qu'une indemnité journalière inférieure à 1 franc, mais de fr. 0.50 au moins, pourront bénéficier des subsidés. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	450,000 »
37	Commission des accidents du travail. — Elaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents. . . . .	10,000 »
38	Commission des assurances sociales. — Rémunération des secrétaires — Dépenses diverses . . . . .	12,000 »
39	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Intervention dans les frais des bourses du travail officielles. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Commission permanente des unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire — Dépenses diverses. . . . .	225,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORR (VERVOLG).

<p>Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
1.272.000 »	<p>Aanmoedigingen voor de huishouds- en beroepsverenigingen van werklieden of beambten. — Kosten veroorzaakt door het verlenen van eeretekens aan de beheerders van vakverenigingen.</p> <p style="text-align: center;"><b>HOOFDSTUK VIII.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MAATSCHAPPELIJKE VERZEKERING EN VOORZORG.</b></p> <p>Drukwerken; uitgave; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verzendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; verschillende uitgaven. — Toelagen aan instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Ambt voor maatschappelijke verzekering en voorzorg.</p> <p>Beschermingscomiteen : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1880; toelagen.</p> <p>Maatschappijen van onderlingen bijstand en andere instellingen van vooruitzicht. — Toelagen. — Bestendige Commissie der maatschappijen van onderlingen bijstand. — Bijzondere eeretekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken; maatregelen tot propaganda. — Verschillende uitgaven.</p> <p>Toelagen aan de onderlinge invaliditeitskassen krachtens de wet van 5 Mei 1912. Ten aanzien van den toestand, door den oorlog teweeggebracht, wordt de voorwaarde, door lid 4 van artikel 5 der wet van 5 Mei 1912, gesteld om de premieën te kunnen genieten, niet vereischt voor de verrichtingen gedurende de jaren 1914 tot en met 1918. De onderlinge invaliditeitskassen, welke, gedurende diezelfde tijdruimte, slechts eene dagelijksche vergoeding van minder dan 1 frank, doch van ten minste fr. 0.50 aan hunne leden hebben uitgekeerd, kunnen de toelagen ontvangen (<i>Onbepaald krediet.</i>)</p> <p>Commissie voor arbeidsongevallen — Opmaken en bekendmaken der periodische verslagen. — Statistiek der ongevallen.</p> <p>Commissie voor sociale verzekeringen. — Vergoeding der schrijvers. — Verschillende uitgaven.</p> <p>Aanmoedigingen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen. — Tusschenkomst in de kosten der officiële werkbeurzen. — Aanmoedigingen aan de verzorgs- en hulpkassen ingesteld ten voordeele der slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Bestendige Commissie der vakverenigingen, der gelijkstellige arbeidsbeurzen en der verzorgs- en bijstandskassen voor de slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Verschillende uitgaven.</p>	<p>32</p> <p>33</p> <p>34</p> <p>35</p> <p>36</p> <p>37</p> <p>38</p> <p>39</p>

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.		
40	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1911) . . . . .	60,000,000 »
41	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,400,000 »
42	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi . . . . .	210,000 »
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>MINES.</b>		
43	Conseil des mines : personnel. — Traitements et frais de déplacement . . . . .	82,200 »
44	Conseil des mines : matériel . . . . .	5,000 »
45	Corps des mines : traitements et indemnités du personnel du Corps et des commis-dessinateurs; frais de bureau et de déplacement. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines . . . . .	990,000 »
46	Délégués ouvriers à l'inspection des mines . . . . .	199,200 »
47	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. — Publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . . . . .	50,000 »
48	Inspection des produits explosifs : traitements, indemnités. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses . . . . .	53,600 »
49	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Subvention extraordinaire à une ancienne caisse. . . . .	5,000 »
50	Service géologique : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. . . . .	92,800 »
51	Service géologique : matériel. — Impressions; traductions — Entretien du matériel de sondage. — Publication de la carte géologique et de la carte générale des mines. . . . .	25,000 »
52	Commission consultative des machines à vapeur . . . . .	3,000 »
53	Commission de revision des règlements miniers. — Laboratoire d'essais. — Station modèle de sauvetage. . . . .	25,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORR. (VERVOLG)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>HOOFDSTUK IX.</b>  DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIËNEN.	
	Toelage aan het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensiënen (wetten van 10 Mei 1900 en 5 Juni 1911).	40
61,610,000 »	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentkas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). — Toelagen aan de gemeenschappelijke verzorgskassen en aan de erkende maatschappijen van onderlingen bijstand ten doel hebbende mijnwerkers aan te sluiten bij genoemde Kas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900 en art. 5 der wet van 5 Juni 1911). (Onbepaald krediet.)	41
	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteiten, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken.	42
	<b>HOOFDSTUK X.</b>  MIJNEN.	
	Raad der mijnen : personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing . . . . .	43
	Raad der mijnen : materieel . . . . .	44
	Korps der mijnen : jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het Korps en voor de beamten-teekenaars; bureel- en reiskosten. — Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs.	45
	Werklieden-afgevaardigden bij het opzicht der mijnen . . . . .	46
	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen; uitgaven; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en proefnemingen — Uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> .	47
1,530,800 »	Toezicht over de ontplofbare stoffen : jaarwedden, vergoedingen. — Reis- en verblijfkosten. — Verschillende uitgaven.	48
	Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Buitengewone toelage aan een oude kas.	49
	Aardkundige dienst : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten. . . . .	50
	Aardkundige dienst : materieel. — Drukken; vertalingen — Onderhoud van het peilmaterieel. — Uitgeven van de aardkundige kaart en van de algemeene kaart der mijnen.	51
	Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen . . . . .	52
	Commissie tot herziening der mijnverordeningen — Werkplaats voor beproevingen. — Modelreddingspost.	53

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.  — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	Dépenses imprévues non libellées au budget. . . . .	8,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XII.</b>		
SERVICES DIVERS.		
55	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890. . . . .	90,000 »
56	Enquêtes médicales dans les mines de houille; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude de mesures prophylactiques. — Dépenses diverses . . . . .	6,000 »
57	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910. . . . .	50,000 »
58	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Neuvième versement.) . . . . .	750,000 »
59	Exposition internationale et urbaine de Lyon en 1914 — Subside pour la liquidation des dépenses de la participation belge et des frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement . . . . .	30,000 »
60	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés. — Frais de participation des Départements ministériels. — Jury international. — Dépenses diverses . . . . .	4,000 »
61	Commissions d'études des conditions de travail dans diverses industries . . . . .	50,000 »
	TOTAL DU TABLEAU IX (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement). . . . . fr.	

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
8,000 »	<b>HOOFDSTUK XI.</b>  <b>ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>  Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de begroting . . . . .	54
75,095,500 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
980,000 »	<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>  <b>HOOFDSTUK XII.</b>  <b>VERSCHILLENDE DIENSTEN.</b>  Toelage voor de Voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890. . . . .  Geneeskundige onderzoekingen in de steenkoolmijnen; reiskosten en zitpenningen. — Beroepsziekten van de mijnwerkers; onderzoek naar de voorbehoudsmiddelen. — Verschillende uitgaven. . . . .  Uitvoering van eene optelling van het personeel van de nijverheid en van den handel, met betrekking tot de algemeene volksopstelling op 31 December 1910. . . . .  Toelage aan de Naamlooze Vennootschap der Algemeene Wereldtentoonstelling van Gent, ter uitvoering van de aanvullende overeenkomst gemachtigd bij artikel 2 der wet van 6 Mei 1912. (Negende uitkeering) . . . . .  Internationale en stedelijke Tentoonstelling te Lyon, in 1914. — Toelage voor de vereffening der uitgaven veroorzaakt door de belgische deelneming en van de ambtskosten van het algemeen Commissariaat van de Regeering. . . . .  Algemeene Wereldtentoonstelling te Gent in 1913 — Kosten wegens de werkzaamheden van het Algemeen commissariaat der Regeering. — Toelagen — Kosten voor deoelooming der ministerieele Departementen. — Internationale Jury. — Verschillende uitgaven. . . . .  Studiecommissie voor de arbeidsvoorwaarden in verschillende nijverheden . . . . .	55 56 57 58 59 60 61
76,075,500 »	TOTAAL VAN TABEL IX (Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading).	

(136)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

---

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IX

---

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	a.	Traitement du Ministre . . . . .	fr. 21,000 »
	b.	Frais de représentation . . . . .	9,000 »
2		Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service; indemnités . . . . .	
		<b>GRADES.</b>	
		<b>NOMBRE</b> d'agents au 1 <sup>er</sup> janvier 1920.	<b>TAUX DES TRAITEMENTS.</b>
		1	16,000 à 10,200
		4	15,800 à 15,000
		12	10,920 à 13,080
		6	9,000 à 10,200
		4	9,000 à 10,200
		19	7,200 à 8,400
		1	7,200 à 8,400
		1	7,200 à 8,400
		19	4,800 à 6,720
		21	5,760 à 7,200
		47	5,600 à 5,520
		4	5,600 à 6,240
		16	5,540 à 4,740
		10	2,790 à 5,990
		1	5,000 à 5,990
		1	900 à 1,500
		12	1,500 à 2,100
			1,270,000
		<i>Administration des Mines.</i>	
		1	15,800 à 15,000
		2	10,920 à 13,080
		<i>Office central du Ravitaillement.</i>	
		5	10,920 à 13,080
		5	7,200 à 8,400
		2	5,600 à 6,240
		1	1,500 à 2,100
		<i>Service du Contentieux judiciaire.</i>	
		1	6,000
			Salaires des gens de peine temporaires . . . . . 40,000
			Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours. 45,000
			Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents . . . . . 45,000
			Indemnités de résidence . . . . . 100,000
			1,500,000
		A REPORTER. . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
1,500,000	700,000	800,000	»	ART. 2. — L'augmentation se justifie par l'adoption de nouveaux barèmes de traitements: — Cette remarque concerne tous les crédits destinés à la rémunération du personnel.
1,530,000	730,000	800,000	»	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,550,000	730,000	800,000	»	
42,000	36,000	6,000	»	ART. 3. — Le nombre des conseillers a été augmenté d'une unité.
150,000	125,000	25,000	»	ART. 4. — Augmentation résultant du relèvement des prix.
65,000	»	65,000	»	ART. 5 et 6. — Dépenses transférées de l'article 25 (ancien) où elles figuraient pour une somme de 49,000 francs.
145,000	»	145,000	»	
35,000	50,000	5,000	»	ART. 7. — Crédit mis en rapport avec les nécessités.
1,967,000	921,000	1,046,000	»	
AUGMENTATION . fr.		1,046,000		
7,000	7,000	»	»	
25,000	25,000	»	»	
32,000	52,000	»	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>INDUSTRIE.</b>		
10	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'Industrie. — Frais d'impression et de publication. — Dépenses diverses . . . . . fr. 4,750 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles . . . . . 116,000 »
	c.	Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, congrès, études dans l'intérêt de l'industrie et du commerce. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, foires d'échantillons : subsides et dépenses diverses. . . . . 90,000 »
	d.	Subside au Comité électrotechnique belge pour son affiliation à la Commission électrotechnique internationale . . . . . 1,250 »
11	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication . . . . . 72,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication . . . . . 12,000 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. . . . . 5,000 »
	d.	Impressions diverses, calligraphie des brevets et autres dépenses relatives à la propriété industrielle. . . . . 12,000 »
»	»	Inspection de l'industrie. <sup>Δ</sup> Traitements, etc. . . . . »
»	»	Inspection de l'industrie. — Matériel etc. . . . . »
12	a.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. 5,500 »
	b.	Frais divers . . . . . 9,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.</b>		
13	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses . . . . . fr. 153,000 »
	b.	Bourses d'études et de voyage aux élèves . . . . . 15,000 »
A REPORTER. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
212,000	378,000	»	166,000	ART. 10. — Suppression du crédit de 200,000 francs relatif à l'organisation de la foire d'échantillons de Bruxelles. Par contre, les frais résultant de la collation des décorations industrielles seront plus élevés à cause du prix des bijoux et des diplômes. Le crédit servira, en outre, à concurrence de 60,000 francs à encourager la participation de la Belgique aux Foires commerciales à l'étranger, notamment à Lyon, à Paris et à Bâle.
99,000	52,000	47,000	»	ART. 11. — Augmentation justifiée par les causes suivantes : 1° Le recueil des brevets doit comprendre ceux déposés en territoire occupé pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1917 et l'année 1918, et au Havre pendant toute la guerre ; 2° Le recueil des marques, celles de 1918 à 1919 inclusivement, soit un total de 5,000 marques ; 3° le crédit devra faire face à la réimpression du recueil contenant les lois et règlements sur la propriété industrielle.
»	50,000	»	50,000	
»	8,000	»	8,000	ART. 10 et 11 (anciens). — Le service de l'Inspection de l'industrie est transféré au Ministère des Affaires Économiques.
12,500	12,500	»	»	
323,500	500,500	47,000	224,000	
DIMINUTION. . . fr.		177,000 »		
170,000	125,000	45,000	»	ART. 13 et 14. — L'adoption de nouveaux barèmes de traitements pour le personnel enseignant explique en grande partie l'augmentation des crédits de ces deux articles.
170,000	125,000	45,000	»	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
170,000	125,000	45,000	»	
6,050,000	2,950,000	5,100,000	»	ART. 14. — L'augmentation est nécessaire : 1° pour permettre notamment d'accorder au personnel enseignant des écoles industrielles et professionnelles subsidiées par l'Etat, des augmentations de traitement en rapport avec le coût actuel de la vie; 2° pour permettre d'augmenter les subsides en compensation de la charge des capitaux à affecter aux nouvelles constructions.
10,000	20,000	»	10,000	ART. 15. — Le crédit de 20,000 francs inscrit au budget de 1919 représentait le subside de deux années.
200,000	107,000	93,000	»	ART. 16. — Voir explication à l'article 2.
1,000	1,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
6,441,000	3,213,000	3,228,000	10,000	
AUGMENTATION. . fr.		3,228,000		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
<b>CHAPITRE V.</b>																																						
<b>MÉTIERS ET NÉGOCES.</b>																																						
19	a.	Statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoce, dépenses diverses . . . . . fr. 13,500 »																																				
	b.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales . . . . . 500 »																																				
	c.	Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes. . . . . 2,000 »																																				
20	a.	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Examens de capacité. — Musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels : subsides et dépenses diverses . . . . . fr. 60,000 »																																				
	b.	Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans. — Mesures de propagande. — Dépenses diverses . . . . . 15,000 »																																				
21	»	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans . . . . .																																				
22	a.	Conseil supérieur des métiers et négoce. — Rémunération des secrétaires . fr. 2,700 »																																				
	b.	Frais divers . . . . . 7,500 »																																				
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.																																						
<b>CHAPITRE VI.</b>																																						
<b>POIDS ET MESURES.</b>																																						
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité du personnel; indemnités . . . . . fr. 259,000 »																																				
25		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><i>Poids et Mesures.</i></th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs principaux . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 15,696</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: center;">8,760 à 13,968</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs adjoints . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">3,900 à 6,624</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,800 à 8,064</td> </tr> <tr> <td>Messenger-seutier . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,790 à 4,788</td> </tr> <tr> <td>Mécanicien . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,180 à 3,816</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 2,100</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de résidence . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Poids et Mesures.</i>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteurs principaux . . . . .		3	9,000 à 15,696	Vérificateurs . . . . .		13	8,760 à 13,968	Vérificateurs adjoints . . . . .		12	3,900 à 6,624	Rédacteur . . . . .		1	4,800 à 8,064	Messenger-seutier . . . . .		1	2,790 à 4,788	Mécanicien . . . . .		1	3,180 à 3,816	Nettoyeuse . . . . .		1	1,500 à 2,100	Indemnités de résidence . . . . .		»	10,000
<i>Poids et Mesures.</i>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																																			
Inspecteurs principaux . . . . .		3	9,000 à 15,696																																			
Vérificateurs . . . . .		13	8,760 à 13,968																																			
Vérificateurs adjoints . . . . .		12	3,900 à 6,624																																			
Rédacteur . . . . .		1	4,800 à 8,064																																			
Messenger-seutier . . . . .		1	2,790 à 4,788																																			
Mécanicien . . . . .		1	3,180 à 3,816																																			
Nettoyeuse . . . . .		1	1,500 à 2,100																																			
Indemnités de résidence . . . . .		»	10,000																																			
	b.	Frais de bureau et de tournée . . . . . 80,000 »																																				
	c.	Frais d'inspection et d'intérim . . . . . 14,000 »																																				
A REPORTER. . . . . fr.																																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,000	16,000	»	»	
75,000	75,000	»	»	
40,000	40,000	»	»	
40,000	8,000	2,000	»	ART. 22. — Voir explication à l'article 2.
141,000	159,000	2,000	»	
AUGMENTATION . fr.		2,000		
330,000	252,000	78,000	»	ART. 25. — Voir explication à l'article 2.
330,000	252,000	78,000	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																													
		REPORT. . . . . fr.																																																																																																																													
24	a.	Matériel du service et du bureau central des poids et mesures. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. . . . . fr. 12,000 »																																																																																																																													
	b.	Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission consultative d'électricité . . . . . 3,500 »																																																																																																																													
	c.	Frais du Bureau international des poids et mesures . . . . . 2,500 »																																																																																																																													
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.																																																																																																																													
<b>CHAPITRE VII.</b>																																																																																																																															
TRAVAIL.																																																																																																																															
25	a.	Impressions; publications; missions; dépenses diverses . . . . . fr. 30,000 »																																																																																																																													
	b.	Subside à l'Office international du travail, au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail . . . . . 3,000 »																																																																																																																													
26	a.	Conseils de prud'hommes. — Traitements des greffiers de première instance et d'appel; indemnités pour la rémunération des commis-greffiers. — Indemnités aux présidents des conseils d'appel . . . . . fr. 160,000 »																																																																																																																													
	b.	Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Fourniture du papier électoral. — Transport gratuit des électeurs. . . . . 15,000 »																																																																																																																													
	c.	Frais d'interprète et de traduction. — Jury flamand. . . . . 4,500 »																																																																																																																													
	a.	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes: traitements d'activité et de disponibilité; indemnités . . . . . fr. 603,000 »																																																																																																																													
27		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Nombre d'agents au 1<sup>er</sup> janvier 1920.</th> <th>TRAITEMENT ANNUEL.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Administration centrale.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Premier inspecteur général . . . . .</td> <td>1</td> <td>15,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteur principal . . . . .</td> <td>1</td> <td>11,640</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteur . . . . .</td> <td>1</td> <td>8,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspectrices . . . . .</td> <td>2</td> <td>5,880 à 7,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteur adjoint . . . . .</td> <td>1</td> <td>4,800 à 6,720</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chef de bureau . . . . .</td> <td>1</td> <td>7,200 à 8,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Commis-chef . . . . .</td> <td>1</td> <td>5,760 à 7,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Commis . . . . .</td> <td>3</td> <td>5,600 à 5,520</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dame sténo-dactylographe auxiliaire . . . . .</td> <td>1</td> <td>3,800 à 6,240</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Huissier . . . . .</td> <td>1</td> <td>3,540 à 4,740</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nettoyeuse . . . . .</td> <td>1</td> <td>1,500 à 2,100</td> <td>603,000</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Service provincial.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteurs principaux . . . . .</td> <td>4</td> <td>11,460 à 13,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteurs . . . . .</td> <td>10</td> <td>7,080 à 10,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteur ingénieur délégué . . . . .</td> <td>1</td> <td>5,520 à 6,720</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteurs adjoints . . . . .</td> <td>11</td> <td>6,000 à 6,720</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspectrices . . . . .</td> <td>6</td> <td>4,200 à 5,040</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Contrôleur principal . . . . .</td> <td>1</td> <td>6,700 à 8,040</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Contrôleurs . . . . .</td> <td>21</td> <td>4,200 à 6,240</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Commis . . . . .</td> <td>7</td> <td>3,600 à 4,320</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnités de résidence . . . . .</td> <td>»</td> <td>30,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: right;">A REPORTER . . . . . fr. 603,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: right;">A REPORTER. . . . . fr.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Nombre d'agents au 1 <sup>er</sup> janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.		<i>Administration centrale.</i>						Premier inspecteur général . . . . .	1	15,000			Inspecteur principal . . . . .	1	11,640			Inspecteur . . . . .	1	8,400			Inspectrices . . . . .	2	5,880 à 7,800			Inspecteur adjoint . . . . .	1	4,800 à 6,720			Chef de bureau . . . . .	1	7,200 à 8,400			Commis-chef . . . . .	1	5,760 à 7,200			Commis . . . . .	3	5,600 à 5,520			Dame sténo-dactylographe auxiliaire . . . . .	1	3,800 à 6,240			Huissier . . . . .	1	3,540 à 4,740			Nettoyeuse . . . . .	1	1,500 à 2,100	603,000	<i>Service provincial.</i>						Inspecteurs principaux . . . . .	4	11,460 à 13,800			Inspecteurs . . . . .	10	7,080 à 10,800			Inspecteur ingénieur délégué . . . . .	1	5,520 à 6,720			Inspecteurs adjoints . . . . .	11	6,000 à 6,720			Inspectrices . . . . .	6	4,200 à 5,040			Contrôleur principal . . . . .	1	6,700 à 8,040			Contrôleurs . . . . .	21	4,200 à 6,240			Commis . . . . .	7	3,600 à 4,320			Indemnités de résidence . . . . .	»	30,000					A REPORTER . . . . . fr. 603,000					A REPORTER. . . . . fr.	
		Nombre d'agents au 1 <sup>er</sup> janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.																																																																																																																												
<i>Administration centrale.</i>																																																																																																																															
	Premier inspecteur général . . . . .	1	15,000																																																																																																																												
	Inspecteur principal . . . . .	1	11,640																																																																																																																												
	Inspecteur . . . . .	1	8,400																																																																																																																												
	Inspectrices . . . . .	2	5,880 à 7,800																																																																																																																												
	Inspecteur adjoint . . . . .	1	4,800 à 6,720																																																																																																																												
	Chef de bureau . . . . .	1	7,200 à 8,400																																																																																																																												
	Commis-chef . . . . .	1	5,760 à 7,200																																																																																																																												
	Commis . . . . .	3	5,600 à 5,520																																																																																																																												
	Dame sténo-dactylographe auxiliaire . . . . .	1	3,800 à 6,240																																																																																																																												
	Huissier . . . . .	1	3,540 à 4,740																																																																																																																												
	Nettoyeuse . . . . .	1	1,500 à 2,100	603,000																																																																																																																											
<i>Service provincial.</i>																																																																																																																															
	Inspecteurs principaux . . . . .	4	11,460 à 13,800																																																																																																																												
	Inspecteurs . . . . .	10	7,080 à 10,800																																																																																																																												
	Inspecteur ingénieur délégué . . . . .	1	5,520 à 6,720																																																																																																																												
	Inspecteurs adjoints . . . . .	11	6,000 à 6,720																																																																																																																												
	Inspectrices . . . . .	6	4,200 à 5,040																																																																																																																												
	Contrôleur principal . . . . .	1	6,700 à 8,040																																																																																																																												
	Contrôleurs . . . . .	21	4,200 à 6,240																																																																																																																												
	Commis . . . . .	7	3,600 à 4,320																																																																																																																												
	Indemnités de résidence . . . . .	»	30,000																																																																																																																												
			A REPORTER . . . . . fr. 603,000																																																																																																																												
			A REPORTER. . . . . fr.																																																																																																																												

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
350,000	252,000	78,000	»	
18,000	17,000	1,000	»	ART. 24. — A partir de 1920, la Belgique aura, au sein du Bureau international, un délégué pour lequel il faut prévoir des frais de route et de séjour.
348,000	269,000	79,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		79,000		
35,000	82,000	»	49,000	ART. 25. — Voir articles 5 et 6.
179,500	102,500	77,000	»	ART. 26. — Un travail intensif de revision aura lieu en 1920 : l'état des listes électorales résultant de plusieurs années de guerre pourrait amener l'introduction de nombreux recours.
212,500	184,500	77,000	49,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		REPORT . . . . fr.
		REPORT . . . . fr. 605,000 »
	b.	Frais fixes de bureau . . . . . 17,000 »
	c.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises . . . . . 205,000 »
28		Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel, frais d'expériences, achats d'instruments, dépenses diverses . . . . .
	a.	Service médical du Travail. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités . . . . . fr. 187,200 »
		<i>Administration centrale.</i>
29		Inspecteur général . . . . . 1 15,000
		Inspecteurs principaux . . . . . 2 10,200 à 13,080
		Chimistes . . . . . 1 5,520 à 6,720
		Commis . . . . . 1 3,600 à 5,520
		Messenger-feutier . . . . . 1 2,790 à 5,990
		<i>Service provincial.</i>
		Inspecteur principal . . . . . 1 10,200 à 13,080
		Inspecteurs . . . . . 6 7,800 à 9,600
		Indemnités de résidence . . . . . » 7,500
	b.	Frais fixes de bureau . . . . . 11,500 »
	c.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacements à l'étranger; enquêtes . . . . . 50,000 »
30		Service médical du Travail. — Matériel. — Frais d'expériences. — Achats d'instruments. — Dépenses diverses . . . . .
31	a.	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Jetons de présence des membres . . . . . fr. 12,000 »
	b.	Frais divers . . . . . 8,000 »
	a.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts . . . . . fr. 21,500 »
32	b.	Indemnités aux Unions pour statistiques fournies au Département . . . . . 5,000 »
	c.	Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses . . . . . 7,500 »
	d.	Frais résultant de la collation des décorations pour administrateurs d'unions pro- fessionnelles . . . . . 2,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS Alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
212,500	184,500	77,000	49,000	
825,000	376,450	448,550	»	ART. 27. — Voir explication à l'article 2.
60,000	20,000	40,000	»	ART. 28. — Augmentation résultant de l'extension donnée au service.
248,700	120,750	127,950	»	ART. 29. — Voir explication à l'article 2.
20,000	20,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
36,000	54,000	2,000	»	ART. 52. — Augmentation résultant de l'inscription du littéra d.
1,422,200	775,700	695,500	49,000	
Augmentation. . fr.		646,500		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.</b>		
33	a.	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses . . . . . fr. 7,500 »
	b.	Subsides aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'assurance et de la prévoyance sociales. . . . . 2,500 »
34	»	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . .
	a.	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts. . . . . fr. 195,000 »
35	b.	Indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives au fonctionnement et à la comptabilité de ces institutions . . . . . 250,000 »
	c.	Personnel et frais de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes . . . . . 15,000 »
	d.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. . . . . 40,000 »
36	»	Subsides aux caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. (Eu égard à la situation causée par la guerre, la condition d'admissibilité aux primes prévues au § 4 de l'article 3 de la loi du 5 mai 1912, ne sera pas exigée pour les opérations des années 1914 à 1918. Les caisses mutualistes d'invalidité qui, pendant la même période, n'ont assuré à leurs membres malades ou invalides qu'une indemnité journalière inférieure à 1 franc, mais de 50 centimes au moins, pourront bénéficier des subsides). ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
37	»	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents . . . . .
38	»	Commission des assurances sociales. — Rémunération des secrétaires. — Dépenses diverses.
	a.	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs; subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc. . . . . fr. 200,000 »
39	b.	Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses . . . . . 20,000 »
	c.	Frais divers de la Commission permanente des Unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de chômage. . . . . 5,000 »
		<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,000	10,000	»	»	
65,000	60,000	5,000	»	ART. 34. — Augmentation de 5,000 francs pour permettre l'octroi d'un subside à l'Union des villes et communes belges.
500,000	495,000	5,000	»	ART. 35. — Vu le nombre sans cesse croissant des associations mutualistes, il y a lieu de porter de 245,000 à 250,000 francs les dépenses prévues au littéra b.
450,000	450,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	»	ART. 38 (nouveau). — Commission créée par arrêté royal du 28 juin 1919.
225,000	225,000	»	»	
1,272,000	1,250,000	22,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.		22,000		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.		
40	»	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1914) . . . . .
41	»	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite sous la garantie de l'État. — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1914). ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .
42	a.	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 : Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi . . . . . fr. 180,000 »
	b.	Enquêtes et frais divers . . . . . 30,000 »
		<b>TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.</b>
<b>CHAPITRE X.</b>		
MINES.		
a.	»	Conseil des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités et frais de déplacement. . . . . fr. 66,000 »
45		GRADES.
		Président . . . . . 1 8,000
		Conseillers . . . . . 4 6,000
		Greffier . . . . . 1 5,000
		Rédacteur . . . . . 1 4,800 à 6,720
		Commis . . . . . 1 5,600 à 6,000
		Dame sténo-dactylographe auxiliaire . . . . . 1 3,600 à 6,240
		Huissier . . . . . 1 5,540 à 4,740
		Concierge-nettoyeuse . . . . . 1 1,500 à 2,100
		Indemnités de résidence . . . . . » 2,000
	b.	»
44	»	Conseil des mines. — Matériel . . . . .
		<b>À REPORTER. . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,000,000	50,000,000	50,000,000	»	ART. 40. — Augmentation résultant de l'application de la loi du 19 juin 1919.
1,400,000	1,400,000	»	»	
210,000	210,000	»	»	
61,610,000	51,610,000	50,000,000	»	
AUGMENTATION . fr.		50,000,000		
82,200	48,000	34,200	»	ART. 45. — En attendant qu'une loi soit intervenue pour augmenter les traitements des membres du Conseil des Mines, ceux-ci continueront à bénéficier de l'indemnité de vie chère allouée par l'arrêté royal du 29 juin 1919.
5,000	5,000	»	»	
87,200	53,000	34,200	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . . fr.
	a.	Corps des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité du personnel du corps et des commis-dessinateurs; indemnités . . . . . fr. 858,500 »	
		GRADES.	Nombre d'agents au 1 <sup>er</sup> janvier 1920.
			TAUX. DES TRAITEMENTS.
		Inspecteurs généraux . . . . .	2 16,100
		Ingénieurs en chef de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	6 15,080 à 16,000
		— — 2 <sup>me</sup> — . . . . .	4
		Ingénieurs principaux de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	13 10,200 à 11,640
		— — 2 <sup>me</sup> — . . . . .	6 9,000 à 9,600
		Ingénieurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11 7,800 à 8,400
		— — 2 <sup>me</sup> — . . . . .	5 6,720 à 7,200
		— — 3 <sup>me</sup> — . . . . .	6 5,400 à 6,000
		Commis-dessinateurs . . . . .	18 3,600 à 6,540
	b.	Frais fixes de bureau . . . . .	24,000 »
	c.	Frais fixes de déplacement . . . . .	47,500 »
	d.	Frais de déplacement variables et extraordinaires . . . . .	60,000 »
	e.	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines . . . . .	»
	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités. . . . .	fr. 184,000 »
	b.	Frais de déplacement . . . . .	10,200 »
	c.	Dépenses diverses . . . . .	5,000 »
	a.	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. . . . .	fr. 30,000 »
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur . . . . .	20,000 »
	a.	Inspection des produits explosifs : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités . . . . .	fr. 38,900 »
		GRADES.	Nombre d'agents au 1 <sup>er</sup> janvier 1920.
			TRAITEMENT ANNUEL.
		Inspecteur principal . . . . .	1 9,000 à 11,640
		Inspecteurs . . . . .	2 7,200 à 8,400
		Délégué à l'inspection . . . . .	1 4,200 à 5,100
		Indemnités de résidence . . . . .	» 2,000
	b.	Frais de route et de séjour . . . . .	14,000 »
	c.	Dépenses diverses . . . . .	700 »
			A REPORTER . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
87,200	53,000	34,200	>	
990,000	562,000	428,000	>	ART. 43. — Voir explication à l'article 2.
199,200	120,000	79,200	>	ART. 46. — Idem.
50,000	50,000	>	>	
53,600	33,000	20,600	>	ART. 48. — Idem.
1,380,000	818,000	562,000	>	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			Report. . . . fr.
49	a.	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Rémunération du secrétaire. — Jetons de présence et frais de déplacement . . . . .	fr. 3,000 »
	b.	Frais divers de cette Commission . . . . .	1,000 »
	c.	Subvention extraordinaire à une ancienne caisse. . . . .	1,000 »
	a.	Service géologique. — Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; commission géologique . . . . .	fr. 72,800 »
50		GRADES.	
		Ingenieur principal de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1 10,200 à 11,840
		Géologue . . . . .	1 7,200 à 8,400
		Géologue adjoint. . . . .	1 6,000 à 6,720
		Commis-chef . . . . .	2 5,700 à 7,200
		Préparateurs . . . . .	2 3,600 à 4,800
		Dame sténo-dactylographe auxiliaire . . . . .	1 5,600 à 6,240
		Huissier . . . . .	1 3,540 à 4,740
		Messenger-feutier. . . . .	1 2,790 à 3,990
		Nettoyeuses . . . . .	2 1,500 à 2,100
		Indemnités de résidence . . . . .	» 7,000
	b.	Frais de route et de séjour . . . . .	20,000 »
51	»	Service géologique. — Matériel, fournitures de bureau, mobilier, éclairage et chauffage, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte générale des mines; rétribution des collaborateurs . . . . .	
52	»	Commission consultative des machines à vapeur. — Frais de route et de séjour; frais de bureau; matériel . . . . .	
	a.	Commission de revision des règlements miniers. — Frais de déplacement, frais d'expériences, frais de publications, etc. . . . .	fr. 5,000 »
53	b.	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon . . . . .	17,000 »
	c.	Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage . . . . .	3,000 »
			TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.
<b>CHAPITRE XI.</b>			
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
54	»	Dépenses imprévues non libellées au budget . . . . .	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,380,000	818,000	562,000	»	
5,000	3,000	2,000	»	ART. 49. — Augmentation résultant du relèvement des taux des frais de route et de séjour.
92,800	65,000	29,800	»	ART. 50. — Voir explication à l'article 2.
25,000	20,000	5,000	»	ART. 51. — La publication de la carte géologique va être reprise en vue du remplacement d'un grand nombre de feuilles totalement épuisées.
3,000	1,500	1,500	»	ART. 52. — Augmentation résultant du relèvement du taux des frais de déplacement.
25,000	25,000	»	»	
4,530,800	930,500	600,500	»	
AUGMENTATION . fr.		600,500		
8,000	8,000	»	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XII.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
55	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 24 juillet 1890 . . . . .
56	»	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays ; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs ; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses . . . . .
57	»	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910. . . . .
58	»	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Neuvième versement). . . . .
59	»	Exposition internationale et urbaine de Lyon en 1914. — Subside pour la liquidation des dépenses de la participation belge et des frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement . . . . .
60	»	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés ; frais de participation des Départements ministériels. — Jury international. — Dépenses diverses . . . . .
61	»	Commissions d'études des conditions de travail dans diverses industries . . . . .
»	»	Subsidés à la Société anonyme de l'Exposition de Charleroi en 1911 . . . . .
»	»	Participation de la Belgique à la Conférence internationale du travail à Washington en 1919 .
		<b>TOTAL DU CHAPITRE XII. . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
90,000	90,000	»	»	
6,000	6,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
750,000	750,000	»	»	
30,000	»	30,000	»	
4,000	4,000	»	»	
50,000	10,000	40,000	»	
»	585,000	»	585,000	
»	200,000	»	200,000	
980,000	1,495,000	70,000	585,000	
DIMINUTION. . . . fr.		515,000		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Pensions et secours . . . . .
III.	Industrie. . . . .
IV.	Enseignement industriel et professionnel . . . . .
V.	Métiers et négoce . . . . .
VI.	Poids et mesures . . . . .
VII.	Travail . . . . .
VIII.	Assurance et Prévoyance sociales. . . . .
IX.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse . . . . .
X.	Mines . . . . .
XI.	Dépenses imprévues . . . . .
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
XII.	Services divers. . . . .
TOTAL (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement) . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,967,000	921,000	1,046,000	»	
32,000	32,000	»	»	
323,500	500,500	»	177,000	
6,441,000	3,213,000	3,228,000	»	
141,000	139,000	2,000	»	
348,000	269,000	79,000	»	
1,422,200	775,700	646,500	»	
1,272,000	1,250,000	22,000	»	
61,610,000	31,610,000	30,000,000	»	
1,530,800	930,500	600,300	»	
8,000	8,000	»	»	
75,095,500	39,648,700	35,623,800	177,000	
980,000	1,495,000	»	515,000	
76,075,500	41,143,700	35,623,800	692,000	
AUGMENTATION. fr.		34,931,800		

(482)

404

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL  
ET DU RAVITAILLEMENT



TABLEAU IX DU BUDGET GÉNÉRAL

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT.**

**TABLEAU  
DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920.**

**Fonctionnaires et employés.**

GRADES.	En juillet 1914.		En décembre 1919.	
	Nombre.	Traitements annuels.	Nombre.	Traitements annuels.
<i>Administration centrale :</i>				
Secrétaire général . . . . .	1	14,400 »	1	16,000 »
Directeurs généraux. . . . .	1	13,200 »	1	16,300 »
Id. . . . .	2	22,000 »	2	30,000 »
Id. . . . .	2	20,000 »	1	13,000 »
Directeur général à titre personnel . . . . .	1	10,800 »	1	13,920 »
Premier inspecteur général . . . . .	1	10,500 »	1	15,000 »
Inspecteurs généraux . . . . .	1	12,100 »	1	16,100 »
Id . . . . .	2	20,000 »	1	15,000 »
Id . . . . .	1	9,500 »	1	14,460 »
Id. . . . .	1	9,000 »	1	12,720 »
Directeurs . . . . .	2	18,000 »	2	25,440 »
Id. . . . .	1	8,500 »	6	72,360 »
Id. . . . .	1	8,000 »	1	11,460 »
Id. . . . .	2	15,000 »	4	43,200 »
Id. . . . .	»	»	2	19,080 »
Directeurs à titre personnel . . . . .	3	22,500 »	2	21,600 »
Id. . . . .	1	7,000 »	»	»
Inspecteurs principaux . . . . .	1	7,500 »	1	12,720 »
Id. . . . .	1	7,000 »	1	11,460 »
Id. . . . .	»	»	2	21,600 »
Id. . . . .	»	»	2	20,400 »
Chef de division . . . . .	2	14,000 »	1	9,540 »
Id. . . . .	4	26,000 »	5	44,700 »
Id. . . . .	2	12,000 »	»	»
Inspecteurs . . . . .	1	6,500 »	1	9,540 »
Id. . . . .	2	12,000 »	5	44,700 »
Id. . . . .	1	5,500 »	2	16,680 »
Id. . . . .	»	»	5	38,400 »
Id. . . . .	»	»	1	7,080 »
Ingénieurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	11,000 »	»	»
Id. . . . .	1	5,000 »	»	»
Ingénieurs principaux de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	»	2	17,880 »

GRADES.	En juillet 1914.		En décembre 1919.	
	Nombre.	Traitements annuels.	Nombre.	Traitements annuels.
Inspectrices . . . . .	1	4,000 »	1	7,680 »
Id. . . . .	1	3,500 »	1	7,080 »
Id. . . . .	1	3,000 »	3	19,260 »
Id. . . . .	2	5,000 »	1	5,580 »
Id. . . . .	1	2,400 »	»	»
Chefs de bureau . . . . .	1	5,500 »	8	66,720 »
Id. . . . .	1	5,000 »	5	38,400 »
Id. . . . .	4	18,000 »	11	77,880 »
Chef de bureau à titre personnel . . . . .	1	6,050 »	2	18,240 »
Id. . . . .	1	5,000 »	1	6,420 »
Id. . . . .	3	13,500 »	»	»
Inspecteurs-adjoints . . . . .	1	4,500 »	1	8 340 »
Id. . . . .	4	14,400 »	1	6,920 »
Id. . . . .	1	3 200 »	1	6,420 »
Id. . . . .	»	»	1	5,820 »
Contrôleur . . . . .	1	5,000 »	1	5,940 »
Contrôleur à l'essai . . . . .	»	»	1	4,200 »
Rédacteurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10	40,800 »	8	55,360 »
Id. . . . .	8	28,800 »	7	41,580 »
Id. . . . .	4	12,800 »	»	»
Rédacteur de 1 <sup>re</sup> classe à l'essai . . . . .	»	»	1	6,180 »
Rédacteurs de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	5	14,000 »	1	4,920 »
Id. . . . .	12	28,800 »	1	4,420 »
Rédacteurs de 2 <sup>e</sup> classe à l'essai . . . . .	»	»	3	14,760 »
Id. . . . .	»	»	1	4,440 »
Commis-chefs . . . . .	3	11,400 »	1	7,320 »
Id. . . . .	3	10,500 »	4	27,840 »
Id. . . . .	4	12,800 »	3	19,620 »
Id. . . . .	»	»	5	30,900 »
Id. . . . .	»	»	7	40,740 »
Id. . . . .	»	»	1	5,700 »
Id. . . . .	»	»	3	16,380 »
Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	3,000 »	6	29,520 »
Id. . . . .	7	19,600 »	2	9,360 »
Id. . . . .	8	20,800 »	11	48,840 »
Id. . . . .	1	2,500 »	»	»
Id. . . . .	3	7,200 »	»	»
Commis de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	9	19,800 »	5	21,000 »
Id. . . . .	12	24,000 »	12	47,520 »
Id. . . . .	1	1,900 »	1	3,720 »
Id. . . . .	6	10,800 »	»	»
Id. . . . .	4	6,400 »	»	»
Commis à l'essai. . . . .	2	2,800 »	1	3,960 »
Id. . . . .	»	»	1	3,720 »
Id. . . . .	»	»	1	3,600 »
Id. . . . .	»	»	3	10,440 »
Id. . . . .	»	»	9	29,160 »
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>167</b>	<b>702,950 »</b>	<b>193</b>	<b>1,387,160 »</b>

## PROVINCES.

GRADES.	En juillet 1914.		En décembre 1920.	
	Nombre.	Traitements annuels.	Nombre.	Traitements annuels.
<i>Inspection du travail :</i>				
Inspecteurs principaux . . . . .	1	9,000 »	1	13,800 »
Id. . . . .	3	23,500 »	1	12,720 »
Id. . . . .	2	16,000 »	1	12,060 »
Id. . . . .	»	»	1	11,460 »
Inspecteurs . . . . .	1	7,500 »	1	10,800 »
Id. . . . .	1	7,000 »	3	25,020 »
Id. . . . .	5	6,500 »	5	38,400 »
Id. . . . .	1	5,500 »	1	7,080 »
Id. . . . .	2	9,000 »	»	»
Inspecteurs-adjoints . . . . .	7	28,000 »	2	12,840 »
Id. . . . .	1	3,600 »	8	48,000 »
Id. . . . .	1	3,200 »	1	5,940 »
Id. . . . .	2	4,800 »	»	»
Inspecteurs-adjoints à titre provisoire . . . . .	»	»	6	25,200 »
Ingénieur délégué . . . . .	»	»	1	5,220 »
Contrôleur principal . . . . .	»	»	1	6,700 »
Contrôleurs . . . . .	»	»	2	11,880 »
Id. . . . .	»	»	3	16,740 »
Id. . . . .	»	»	18	75,600 »
Id. . . . .	»	»	1	5,220 »
Délégués . . . . .	2	7,200 »	»	»
Id. . . . .	1	3,200 »	»	»
Id. . . . .	3	9,000 »	»	»
Id. . . . .	2	5,200 »	»	»
Id. . . . .	1	2,400 »	»	»
Id. . . . .	1	2,200 »	»	»
Commis . . . . .	1	2,200 »	1	3,960 »
Id. . . . .	1	1,400 »	6	21,600 »
<i>Service médical du travail :</i>				
Inspecteur principal. . . . .	»	»	1	12,720 »
Inspecteurs . . . . .	»	»	1	10,800 »
Id. . . . .	»	»	4	33,360 »
Id. . . . .	»	»	1	7,680 »
<i>Poids et mesures :</i>				
Vérificateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	8,000 »	1	11,460 »
Id. . . . .	2	14,000 »	1	10,200 »
Id. . . . .	1	6,500 »	1	9,540 »
Id. . . . .	2	12,000 »	2	17,880 »
Vérificateurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	7	38,500 »	4	33,360 »
Id. . . . .	1	4,500 »	1	7,080 »
Id. . . . .	»	»	1	2,750 »
				disponibilité.
Vérificateurs de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	8,000 »	1	6,420 »
Id. . . . .	1	3,500 »	1	5,820 »
Vérificateurs-adjoints . . . . .	4	12,000 »	4	20,880 »
Id. . . . .	2	5,000 »	1	4,560 »
Vérificateurs temporaires . . . . .	2	3,600 »	2	7,440 »

GRADES.	En juillet 1914.		En décembre 1920.	
	Nombre.	Traitements annuels.	Nombre.	Traitements annuels.
<i>Mines :</i>				
Inspecteurs généraux . . . . .	2	24,200 »	2	32,200 »
Ingénieurs en chef, directeur de 1 <sup>re</sup> classe.	4	44,000 »	3	48,000 »
Id. directeur de 2 <sup>e</sup> classe.	5	50,000 »	3	45,000 »
Ingénieurs principaux de 1 <sup>re</sup> classe . . .	2	16,000 »	1	13,600 »
Id. id. . . . .	3	22,500 »	2	22,920 »
Id. id. . . . .	3	21,000 »	7	75,600 »
Ingénieurs principaux de 2 <sup>e</sup> classe . . .	4	26,000 »	2	19,080 »
Id. . . . .	6	36,000 »	4	35,760 »
Ingénieurs de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	6	33,000 »	6	50,040 »
Id. . . . .	3	15,000 »	5	38,400 »
Ingénieurs de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	6	27,000 »	5	35,400 »
Id. . . . .	3	12,000 »	»	»
Ingénieurs de 3 <sup>e</sup> classe. . . . .	8	28,000 »	»	»
Ingénieurs temporaire de 3 <sup>e</sup> classe . . .	3	9,000 »	6	34,920 »
Commis-dessinateurs . . . . .	1	3,960 »	2	13,080 »
Id. . . . .	4	14,400 »	6	35,640 »
Id. . . . .	1	3,400 »	1	5,700 »
Id. . . . .	1	3,200 »	3	16,380 »
Id. . . . .	4	12,000 »	1	5,220 »
Id. . . . .	2	5,600 »	1	4,680 »
Id. . . . .	1	2,600 »	1	4,200 »
Id. . . . .	1	2,400 »	1	3,960 »
Id. . . . .	1	2,000 »	1	3,720 »
Id. . . . .	2	3,200 »	1	3,240 »
Id. . . . .	1	1,400 »	»	»
<i>Délégués à l'inspection des mines :</i>				
Délégués . . . . .	40	72,000 »	31	130,200 »
<i>Conseils de Prud'hommes</i>				
Présidents des Conseils de Prud'hommes d'appel. . . . .	»	»	4	5,600 »
Id. id. . . . .	»	»	3	3,600 »
Greffiers . . . . .	1	2,500 »	1	2,500 »
Id. . . . .	1	2,000 »	1	2,000 »
Id. . . . .	3	5,400 »	4	7,200 »
Id. . . . .	3	4,800 »	4	6,400 »
Id. . . . .	8	11,200 »	6	8,400 »
Id. . . . .	13	15,600 »	15	18,000 »
Id. . . . .	14	14,000 »	14	14,000 »
Id. . . . .	5	4,000 »	4	3,200 »
Id. . . . .	1	700 »	1	700 »
Id. . . . .	2	1,200 »	1	600 »
Id. . . . .	1	500 »	1	500 »
Commis . . . . .	3	4,200 »	3	4,200 »
Id. . . . .	2	2,400 »	3	3,600 »
Id. . . . .	5	5,000 »	6	6,000 »
Id. . . . .	1	800 »	1	800 »
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>240</b>	<b>838,160 »</b>	<b>265</b>	<b>1,417,910 »</b>

(6)